

CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale
Familiale (DE CESF)



METIER

Le conseiller en économie sociale familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé.

Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne.

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes ; compétences qui vont leur permettre d'accéder à leurs droits, de prévenir et de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co-construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent.

Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers/habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

EMPLOYEURS

Le conseiller en économie sociale familiale exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires,...

LA FORMATION

La formation comporte en **alternance 540 heures d'enseignement théorique** réparties sur un an à partir de **septembre 2018** jusqu'en **juin 2019** et **560 heures d'enseignement pratique**.

LA FORMATION *(suite)*

Formation Théorique

DF 1	Connaissance majeure des domaines de l'économie sociale familiale	140 h
DF 2	Les principes de l'intervention sociale	250 h
DF 3	Communication professionnelle	40 h
DF 4	Connaissance des politiques sociales et des Institutions. Travail en équipe et partenariat.	90 h
LVE		20h

Formation pratique

560 h

Stage professionnel de 16 semaines : il s'effectue auprès d'une Conseillère possédant le diplôme d'état de CESF. Ce stage permet de prendre contact avec la profession, de se repérer dans les politiques sociales et de s'impliquer en tant qu'acteur dans une situation professionnelle.

L'ACCES A LA FORMATION

CONDITION D'ACCÈS *(Sous réserve de la commission de validation.)*

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : diplôme d'Educateur Technique Spécialisé, d'Educateur Spécialisé*, d'Assistant de Service Social*, d'Educateur de jeunes enfants, DUT Carrières Sanitaires et Sociales, BTS en Economie Sociale Familiale.

* pour les titulaires du DE ES ou DE ASS, accès à la formation en 1 an (BTS ESF+DE CESF), nous contacter.

1^{ère} session | 2^{ème} session

INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire en formation, il faut compléter le dossier de candidature, disponible à l'accueil de notre établissement ou sur notre site internet (www.ifcaad.fr).

Inscriptions jusqu'au :

26/03/18

4/06/18

EPREUVE D'ADMISSION

Une fois le dossier accepté, vous passerez l'**épreuve d'admission** : épreuve orale dont l'objectif est d'évaluer la motivation et l'aptitude des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention sociale.

Elle est constituée d'un entretien à orientation psychologique et d'un à orientation professionnelle sur la base de l'écrit fourni par le candidat dans le dossier d'inscription.

Epreuve Orale :

Avril 2018

Juin 2018

Coût de l'oral : 104 €

Coût pédagogique ; Droits d'inscription ; Frais de scolarité : nous consulter.

A noter : en cas de parcours partiel de formation (dispense d'un ou de plusieurs domaines de formation), un devis spécifique sera établi.

Financement de la formation	Aides	Contacts
<p>Formation en voie directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement personnel. <i>Sous conditions.</i> Financement par la Région qui définit un nombre (quota) de prise en charge : démarche assurée par l'organisme de formation. <i>Sous conditions d'éligibilité.</i> 	<p>Bourse d'étude en travail social (de la Région). Conditions, renseignements : http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr</p> <p>ou</p> <p>Rémunération de Pôle Emploi (AREF*) selon les cas.</p>	<p>IFCAAD</p> <p>-</p> <p>Pôle Emploi ou Mission Locale</p>
<p>Formation par alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'employeur et/ou la Région pour l'apprentissage (jeunes jusqu'à 30 ans) L'OPCA** et l'employeur pour un contrat de professionnalisation (jeune jusqu'à 26 ans ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) 	<p>Salaire versé par l'employeur (variable selon l'âge et l'année de scolarité)</p>	<p>CFA ARASSM (voir au dos)</p> <p>-</p> <p>L'employeur</p> <p>-</p> <p>L'OPCA**</p>
<p>Vous êtes salarié :</p> <p>(en CDD, CDI, Intérim ou contrat aidé)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'employeur et/ou son OPCA** Le plan de formation La période de professionnalisation L'OPACIF*** pour le congé individuel de formation (CIF) 	<p>Salaire versé par l'employeur ou l'OPACIF**</p>	<p>L'employeur</p> <p>-</p> <p>L'OPCA**</p> <p>-</p> <p>L'OPACIF***</p>

Formation éligible au CPF (Code CPF : 161321)



*allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation

**Organisme Paritaire Collecteur Agréé

***OPACIF : Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la gestion du Congé Individuel de Formation

Références réglementaires du diplôme, de la formation et de la profession :

- Arrêté du 1er septembre 2009
- JORF n°0203 du 3 septembre 2009
- BO-Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2009/0 du 15/10/2009

REUNIONS D'INFORMATIONS

A Schiltigheim à 17h :
15/03/18 et 17/05/18

CONTACTS

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

- **sur la formation, les conditions et modalités d'inscription :**

Jamila Bounif, 03.88.18.61.35,
esf@ifcaad.fr

www.ifcaad.fr

- **sur l'apprentissage :** **CFA Sanitaire, Social et Médico-Social - ARASSM**
> **Fabio Balhuizen**, chargé du développement de l'apprentissage, 03 88 18 61 36, fabio.balhuizen@arassm.fr



www.arassm.fr



Bas-Rhin : 12 rue Jean Monnet - CS 90045 - 67311 Schiltigheim Cedex
Haut-Rhin : 2 b rue des Alouettes - CS 30082 - 68110 Illzach

Journées Portes Ouvertes : le 10 février 2018 (Bas-Rhin) et le 16 février 2018 (Haut-Rhin)